

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2015 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

#### Sont présents formant quorum:

- M. Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président
- M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président
- M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

#### Sont également présents :

- M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### Résolution RA 010-03-2015

# 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2015

# Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 mars 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

# PROCÈS-VERBAL

# Résolution RA 011-03-2015

# 2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015</u>

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

# ADMINISTRATION

# Résolution RA 012-03-2015

3.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 97-1 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PADEM

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

**QUE** la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 23 mars 2015 au montant de 1 555 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 97-1. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :



293 300 \$	2.06000 %	23 mars 2016
301 700 \$	2.06000 %	23 mars 2017
310 800 \$	2.06000 %	23 mars 2018
319 800 \$	2.06000 %	23 mars 2019
329 400 \$	2.06000 %	23 mars 2020

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

#### Résolution RA 013-03-2015

# 3.2 <u>MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 97-1 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PADEM</u>

#### ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billet un montant total de 1 555 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
97-1	137 700 \$
97-1	779 400 \$
97-1	637 900 \$

#### ATTENDU QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

# En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU**'un emprunt par billet au montant de 1 555 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 97-1 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le président, monsieur Yves Legault, et la trésorière, madame Chantal Ladouceur;

QUE les billets soient datés du 23 mars 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	293 300 \$
2017	301 700 \$
2018	310 800 \$
2019	319 800 \$
2020	329 400 \$ (à payer en 2020)



#### Résolution RA 014-03-2015

# 3.3 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU</u> 31 <u>DÉCEMBRE 2014</u>

Suite à la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 par messieurs Jules Mayrand et Yann Morin-Perrin, c.a. pour Cavanagh, Hotte, Archambault inc., mandaté par la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers;

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### EXPLOITATION

#### Résolution RA 015-03-2015

# 4.1 <u>RENOUVELLEMENT POUR UNE ANNÉE ADDITIONNELLE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2015</u>

# Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater, pour une année additionnelle – 2015 -, l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, selon les termes et conditions du cahier des charges en vigueur, incluant une indexation du tarif selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de 1,0148, pour une somme de 6 433.83 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

# LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 016-03-2015

### 6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h40.

Yves LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE	
Président	SECRÉTAIRE	